

DÉCRET N° 2018 - 194 du 28 mai 2018
portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de l'Agence de Promotion des
Investissements et des Exportations (APIEx).

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-502 du 16 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2018-071 du 12 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- vu** le décret n° 2017-478 du 18 septembre 2017 portant création, organisation et attributions du Comité Interministériel de Promotion des Investissements au Bénin ;
- vu** le décret n° 2018-036 du 31 janvier 2018 portant modification des statuts de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations ;
- sur** proposition du Ministre d'État chargé du Plan et du Développement,
- le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 11 janvier 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier

Sont nommés, membres du Conseil d'administration de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx), les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur **Alain HINKATI**, représentant de la Présidence de la République ;
- Monsieur **Laurent GANGBES**, représentant de la Présidence de la République ;
- Madame **Denise Mahoutin DEGBEDJI**, représentant du ministère en charge du Commerce ;
- Monsieur **Rafiou Abdou BELLO**, représentant du ministère en charge des Finances ;
- Monsieur **Rufino D'ALMEIDA**, représentant du ministère en charge du Plan et du Développement ;
- Monsieur **Bissiriou Amzat SALAMI**, représentant du ministère en charge des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Monsieur **William COMLAN**, représentant du ministère en charge des Affaires Etrangères.

Article 2

Monsieur **Alain HINKATI** est nommé Président du Conseil d'administration.

Article 3

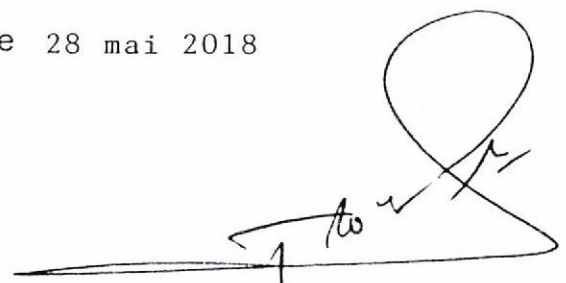
Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une fois, qui courent à compter de la date de prise de fonction des intéressés.

Article 4

Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



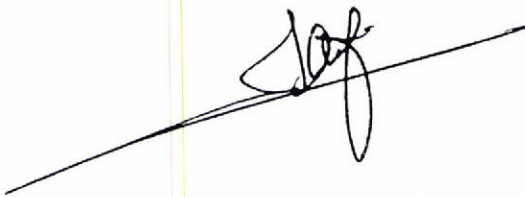
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat chargé du Plan et du
Développement,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Joseph DJOGBENOU
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Industrie et du
Commerce,



Gaston Cossi DOSSOUHOUI
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR : 6 AN : 2 CC : 2 CS : 2 CES : 2 HAAC : 2 MPD : 2 MEF : 2 MIC : 2 AUTRES MINISTERES : 19 SGG : 4
JORB : 1.